



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/41/153

S/17808

7 février 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante et unième session  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE  
LA COOPERATION DANS LA REGION  
DE LA MEDITERRANEE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante et unième année

Lettre datée du 7 février 1986, adressée au Secrétaire général par  
le Chargé d'affaires par intérim de la Jamahiriva arabe libyenne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre de M. Abdessalam Treiki, secrétaire du Comité populaire du Bureau du peuple pour les relations extérieures, concernant les dangers croissants qu'entraînent pour la sécurité de la région de la Méditerranée la présence accrue de flottes étrangères et les manoeuvres militaires à caractère provocateur qu'effectue presque continuellement la Sixième flotte américaine au large de la côte libyenne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Rajab. A. AZZAROUK

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Secrétaire du Comité  
populaire du Bureau du peuple pour les relations extérieures de la  
Jamahiriya arabe libyenne

Je tiens à appeler votre attention sur le fait que la région de la Méditerranée est de plus en plus agitée et se trouve dans une situation lourde de danger qui menace la sécurité dans la région et dans le monde entier. Cette situation critique a été aggravée encore par la présence accrue de flottes et de bases militaires étrangères dans la région et par le fait que la Sixième flotte des Etats-Unis fait presque constamment des manoeuvres militaires à caractère provocateur au large de la Libye. La dernière de ces manoeuvres a commencé le 24 janvier et pris fin le 31 janvier 1986; de nombreuses unités de la marine américaine y ont pris part, notamment les navires Coral Sea et Saratoga, appuyés par un grand nombre d'avions de chasse et d'autres unités de marine.

Ces manoeuvres provocatrices et cette présence militaire étrangère accrue vont à l'encontre de la raison d'être même de l'Organisation des Nations Unies, entravent les efforts qu'elle fait pour renforcer la sécurité et la coopération et sont contraires aux résolutions adoptées par l'Organisation. Ces résolutions soulignent en effet la nécessité d'efforts accrus visant à atténuer les tensions, réduire les armements et mettre en place les conditions nécessaires à la sécurité et à une coopération fructueuse dans tous les domaines dans l'intérêt de tous les pays et peuples de la Méditerranée, et elles demandent instamment à tous les Etats de coopérer avec les Etats de la région de façon que puissent se poursuivre les efforts nécessaires pour atténuer les tensions et renforcer la paix, la sécurité et la coopération dans la région conformément aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

Cette présence militaire et l'organisation de ces manoeuvres militaires continuent d'entraver et de freiner les contacts civils, ainsi que les communications et les échanges internationaux. Ces manoeuvres empêchent l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles dans la zone économique exclusive, prévues dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Convention stipule dans ses articles 55 à 75 que les Etats côtiers ont des droits souverains en vue d'explorer, d'exploiter, de conserver et de gérer les ressources naturelles et de protéger et sauvegarder l'environnement marin. Ces opérations militaires entraînent aussi l'épuisement des ressources de la région, polluent ses eaux et entravent les activités de recherche scientifique.

Désireuse de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a participé aux réunions des pays non alignés de la région conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Elle propose maintenant de convoquer une réunion conjointe des Etats européens et des Etats non alignés de la région afin de renforcer les relations économiques, commerciales et culturelles et de mettre au

point des arrangements et procédures de coopération, en vue de protéger et de sauvegarder la Méditerranée en tant que zone économique commune, en y interdisant les flottes et bases militaires étrangères et en y empêchant les dégâts que causent les manoeuvres militaires de ces flottes dans la région.

En vous informant de cette initiative, nous vous prions de chercher, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, à favoriser cette entreprise, qui contribuerait à renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée, conformément aux principes et aux objectifs de l'Organisation.

Le Secrétaire du Comité populaire du Bureau du  
peuple pour les relations extérieures,

(Signé) M. Ali Abdessalam TREIKI

-----

